

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

lundi 4 décembre 2017

Déremboursement des acides hyaluroniques dans l'arthrose du genou (gonarthrose)

L'acide hyaluronique est un composant essentiel du liquide articulaire, formant un film à la surface du cartilage, participant à sa protection et à sa lubrification. Dans l'arthrose, sa concentration et sa qualité sont diminuées.

Injecter de l'acide hyaluronique dans l'articulation stimule la production locale et améliore la qualité du liquide synovial. L'effet est souvent retardé, se manifestant quelques semaines après les injections, avec une action antalgique et anti-inflammatoire. **Dans 70 % des cas** d'arthroses du genou traitées, on observe une **amélioration des douleurs et de la fonction** pour une période en moyenne d'un an. C'est le **traitement médical de l'arthrose qui a été le plus étudié** par de nombreux essais très largement utilisés dans le monde entier dans la gonarthrose et il est très bien toléré.

L'injection n'est pas plus douloureuse qu'une prise de sang quand elle est pratiquée par un médecin spécialiste expérimenté comme l'est un rhumatologue. Il peut y avoir de rares réactions inflammatoires, transitoires qui ne compromettent pas l'effet du traitement. **Les contre-indications sont peu nombreuses**, essentiellement une infection évolutive ou un mauvais état de la peau du genou injecté. L'objectif est de réduire la douleur et de permettre de reprendre une activité physique raisonnable, **réduisant de ce fait la consommation d'anti-douleurs ou d'anti-inflammatoires**. Il n'est pas le seul traitement de la gonarthrose et ne convient pas à tous les stades de la maladie. Ce traitement qui ne constituait pas une dépense majeure pour l'assurance maladie (moins de 10 euros/mois/patient) semble par ailleurs réduire et retarder la mise en place de prothèses du genou.

Malgré un combat de longue durée menée avec détermination par les experts des structures représentatives de la rhumatologie avec des arguments scientifiques récents, largement favorables à ces traitements, et sur la base d'une étude ancienne au résultat contestable, les autorités de santé ont décidé au 1^{er} décembre 2017 de dérembourser tous les acides hyaluroniques injectables utilisés dans d'arthrose du genou. Cela induit non seulement l'absence de remboursement du médicament mais aussi celui de l'acte d'injection. Les considérations économiques à court terme ont donc prévalu sur l'intérêt des patients en déremboursant des produits dont les effets bénéficiaient aux nombreux patients arthrosiques avec une tolérance bien meilleure que les anti-inflammatoires et certains antalgiques.

Le Syndicat National des Médecins Rhumatologues, la Société Française de Rhumatologie, l'Association Française de Lutte contre les Affections Rhumatismales s'insurgent devant une décision politique conduisant à une médecine à deux vitesses, avec de nombreux patients qui devront renoncer à leurs traitements pour des raisons purement économiques.

L'arthrose du genou, problèmes de santé publique, source de handicap et de perte d'autonomie n'est donc pas considérée aujourd'hui comme une priorité pour nos décideurs en santé.

A propos du SNMR :

Le Syndicat National des Médecins Rhumatologues assure la défense des intérêts professionnels matériels et moraux de tous les rhumatologues. Il coordonne ses actions avec les autres instances de la spécialité au sein du Collège Français des Médecins Rhumatologues (CFMR). Le SNMR, syndicat vertical, est représenté dans toutes les centrales syndicales horizontales, qui signent et font vivre les conventions avec les organismes d'assurance maladie. Il est un des interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics pour tout ce qui concerne l'exercice de la rhumatologie.

Contacts : Secrétariat : 10 route de Thionville - Zone Varimont • 57140 WOIPPY
E-mail: contact@snmr.org • Tel: 03 87 31 74 45 • Fax: 03 87 31 74 49

Presse : Julia Sanchez • julia.snmr@apirubi.com • 06 60 80 55 52
Fanny Devisme • snmr.communication@apirubi.com • 06 69 66 30 57